



PRÉPARONS ensemble les compétences de demain !

Plateforme d'appui aux mutations économiques de la Métropole Lilloise

4^{ème} Appel à projets 2016-2017



Appel à projets
mis en oeuvre par :



Région
Hauts-de-France
Nord Pas de Calais - Picardie

Quel contexte ?

Le gouvernement a lancé, en mars 2013, 13 plateformes d'appui aux mutations économiques, prévues dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi annoncé en novembre 2012.

Elles visent à permettre aux entreprises et aux salariés de mieux anticiper les évolutions économiques, de s'y préparer avec un temps d'avance, de sécuriser les parcours professionnels par l'adaptation des compétences, et ainsi d'éviter des réinsertions toujours plus difficiles après une période de chômage.

Les plateformes d'appui aux mutations économiques doivent ainsi être l'occasion d'asseoir une démarche territoriale et/ou interfilières de cette anticipation des mutations économiques. Leur caractère expérimental suppose dans un premier temps la mise en place d'actions concrètes et opérationnelles sur un délai court.

La métropole lilloise a été retenue comme un de ces territoires expérimentaux en raison de l'importance des mutations économiques et des démarches partenariales d'ores et déjà engagées par les acteurs de la métropole.



L'enjeu de cette expérimentation sur la métropole lilloise est de doter le territoire d'une offre de service complète, lisible et accessible, destinée à aider les entreprises et les actifs à se doter des compétences requises par les évolutions des activités et emplois.

L'Etat, la Région Hauts de France et la Métropole Européenne de Lille s'associent pour porter conjointement cette Plateforme d'appui aux mutations économiques.

Afin de faciliter le déploiement des actions pouvant en découler, un fonds d'intervention est mis en place pour soutenir de nouvelles initiatives favorisant, grâce à une meilleure anticipation, l'adéquation des compétences du territoire aux besoins du tissu économique. Trois appels à projets ont ainsi été lancés en décembre 2013, juillet 2014 et septembre 2015. 18 projets ont été soutenus pour un montant de 780 000 euros ([pour télécharger la plaquette de présentation des projets cliquez ICI](#)).

Un 4ème appel à projet est aujourd'hui engagé avec pour ambition de soutenir l'émergence de 2 ou 3 projets structurants autour des filières d'activités et d'emplois en développement sur la métropole lilloise, et, de leurs synergies.

Quels objectifs stratégiques ?

L'appel à projets a pour ambition de contribuer à fluidifier le marché du travail de la métropole lilloise et à anticiper les besoins de main d'œuvre du territoire par des actions innovantes de :

- Développement des compétences et des ressources humaines locales impliquant les entreprises dans la conception et réalisation des actions ;
- Accompagnement des mobilités professionnelles et la transversalité des métiers et des activités ;
- Sécurisation des parcours et de maintien dans l'emploi des salariés fragilisés, notamment des seniors (actifs de 45 ans et plus).

Quels objectifs opérationnels ?

Les 2 ou 3 projets retenus auront pour ambitions de :

- Structurer des démarches collectives d'entreprises autour des enjeux de gestion des ressources humaines ;
- Inventer des actions innovantes d'adaptation des compétences aux évolutions des entreprises, d'attractivité des métiers et entreprises, de fidélisation des salariés ;
- Développer de nouvelles pratiques favorisant la mobilité professionnelle, les passerelles entre secteurs d'activités et entreprises ;
- Entraîner des collaborations entre acteurs économiques, de l'emploi et de la formation.

Les projets veilleront tout particulièrement à favoriser les synergies, coopérations et transversalités entre plusieurs filières, activités, métiers ou entreprises.

Ils pourront concerner :

- des filières d'activités et d'emplois identifiées dans le cadre de la stratégie régionale de l'innovation* et de la 3ème révolution industrielle
- des pôles d'emplois de la métropole lilloise touchés par des difficultés de recrutement, du turn over ou de l'usure professionnelle (centres de relations clients, hôtellerie-restauration, nettoyage, industries, services aux particuliers...).

Sans que ce ciblage soit exclusif, les actions privilégieront le développement des Ressources Humaines dans les TPE/ PME du territoire et l'appui aux salariés de 1ers niveaux de qualification ou fragilisés dans l'emploi, et, devront :

- Se dérouler sur l'ensemble ou sur une partie de l'arrondissement de Lille
- Impliquer directement des employeurs ou des salariés,
- Avoir une logique anticipatrice ou préventive,
- Apporter une innovation au regard des pratiques existantes,
- Etre construit de façon partenariale,
- Proposer des impacts mesurables à l'issue de l'action tant quantitatifs que qualitatifs.

* **Les 6 Domaines d'Activités Stratégiques du Nord Pas de Calais (DAS) identifiés dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'Innovation** : Transports et Ecomobilité - Santé et Alimentation - Ubiquitaire et Internet des objets - Chimie, Matériaux et Recyclage - Images Numériques et Industries Créatives - Energie.

Quels porteurs de projets ?

Le porteur de projet doit être une personnalité morale de droit privé ou de droit public.

Il peut s'agir d'organisations patronales et professionnelles, de syndicats de salariés, de chambres consulaires, d'associations et réseaux d'entreprises, de pôles de compétitivité ou d'excellence, d'OPCA-OPACIF, de maisons de l'emploi, etc.

Le projet développera des partenariats associant les acteurs nécessaires à la réussite des actions : des entreprises et organisations de salariés, des associations ou réseaux d'entreprises, des pôles de compétitivité ou d'excellence, des acteurs de l'emploi et de la formation... afin de disposer d'une capacité d'implication des entreprises et/ou salariés dans les actions proposées.

Quelles modalités de financement ?

Ce quatrième appel à projets aujourd'hui engagé dispose d'une enveloppe d'un montant de 165 000 euros, cofinancée par l'Etat et la Région Hauts de France.

L'intervention de l'Etat et de la Région pour chacun des 2 ou 3 projets soutenus prendra en charge au maximum 50% des coûts totaux des projets. Des co-financements publics seront possibles dans le cadre du taux limite de 70% prévu par la réglementation européenne des aides aux entreprises.

Ces fonds ne devra pas se substituer aux moyens de droit commun qui pourraient par ailleurs être utilisés dans les actions. Il n'interviendra qu'en complémentarité, là où le droit commun ne peut pas intervenir.

Types d'interventions éligibles au financement au sein des projets :

- appui conseil auprès d'entreprises, prioritairement des PME ;
- appui conseil et services auprès de salariés ;
- formation de salariés via les financements des OPCA et les cofinancements publics ;
- ingénieries menées avec et auprès des entreprises.

A ce titre, seront subventionnables les coûts pédagogiques et d'ingénierie pédagogique, la rémunération des stagiaires (plafonné au montant des coûts pédagogiques) prestations externes de service, publicité et communication, capitalisation des pratiques et bilan.

Les dépenses non subventionnables sont : les frais d'études, les frais de réception, frais de structure.

Quelle durée du projet ?

Le projet devra être réalisé entre la date du conventionnement et le 31 décembre 2017.

Comment poser candidature ?

- 1 Date limite de réception des candidatures : 30 septembre 2016.
- 2 Sélection des projets : novembre 2016.

Les candidatures devront être suffisamment avancées pour être en mesure de démarrer dès l'acceptation du projet, et précises, tout particulièrement sur les points suivants : le caractère innovant du projet, la construction des partenariats, la qualité des objectifs quantitatifs, la mobilisation de l'ensemble des financements identifiés, la feuille de route opérationnelle.

Le dossier de candidature est accessible sur le site internet de Compétences et Emplois en Métropole Européenne de Lille :
www.compétencesetemplois.org

Cliquez ICI
Il est à retourner par mail à
contact@competencesetemplois.org
Un accusé de réception vous sera adressé par mail.

Préalablement au dépôt de votre candidature, il vous est possible de solliciter auprès de Compétences et Emplois un éventuel **appui pour consolider votre projet** (partenariat, cofinancement...).